

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND GUERET**

Extrait

publié le 6/07/23
mis en ligne le 6/07/23

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, vingt-neuf juin à quatorze heures trente, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Aire de Mont de Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents : Mme Mireille FAYARD, M. Guy ROUCHON, Mme Josiane GUERRIER suppléante de Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Christophe LAVAUD, M. Thierry DUBOSCLARD, M. Michel PASTY, Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Sylvie BOURDIER, Mme Marie-Line COINDAT GEOFFRE, M. Eric CORREIA, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Henri LECLERE, Mme Claire MORY, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS, M. Dominique VALLIERE, Mme Ludivine CHATENET, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, Mme Célia BOIRON, M. François BARNAUD, M. Alain CLEDIERE, M. Michel SAUVAGE, M. Patrick ROUGEOT, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, M. Pierre AUGER, M. Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHOZZINI, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : Mme Marie-France DALOT à M. Guy ROUCHON, Mme Olivia BOULANGER à Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, M. Erwan GARGADENNEC à M. Thierry BAILLIET, M. Benoit LASCOUX à M. Eric CORREIA, M. Ludovic PINGAUD à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Corinne TONDUF à M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Pierre LECRIVAIN à Mme Véronique VADIC, Mme Corinne COMMERNAT à M. François BARNAUD, Mme Michèle ELIE à Mme Marie-Line COINDAT GEOFFRE, M. Philippe BAYOL à M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER

Etait excusé : /

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 43

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 12

Nombre de membres excusés : /

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres votants : 55

POSITIONNEMENT DE L'AGGLOMERATION SUR LES FUTURS PROJETS EOLIENS ET PHOTOVOLTAÏQUES

Rapporteur : M. Pierre AUGER

Le 21/09/2021, le Conseil Communautaire a approuvé son schéma intercommunal des énergies renouvelables. Ce schéma avait été élaboré au préalable en commission énergie. Il fixait les objectifs chiffrés suivants :

- Eolien : 29% de notre consommation, soit 44 000Wh, ce qui représente un potentiel estimé de 10 éoliennes au maximum.
- Photovoltaïque au sol : 34% de notre consommation, soit 51 000MWh sur une surface estimée de 50ha. Les parcs photovoltaïques au sol devaient être développés en priorité sur

des terrains non agricoles, mais ce n'était pas une obligation, notamment dans le cadre des projets agrivoltaïques.

Bilan des projets éoliens

Actuellement, 2 projets sont en cours sur l'Agglomération. Il s'agit des projets portés par EcoDelta sur la commune d'Anzême (8 éoliennes) et par Boralex sur la commune de Glénic (5 éoliennes). Des recours ont été déposés au tribunal administratif sur ces 2 projets. Ils sont donc susceptibles de se concrétiser dans les prochaines années. Si les deux projets voyaient le jour, l'objectif fixé serait atteint, autant en termes d'énergie que de nombre d'éoliennes.

Par ailleurs, si un seul des deux projets se réalisait, l'objectif pourrait tout de même être atteint ; en effet, le projet d'EcoDelta couvrirait à lui seul 87 à 109% de l'objectif (selon le type d'éoliennes installées) quand le projet de Boralex couvrirait 52 à 86% de l'objectif.

Ces chiffres sont néanmoins à prendre avec précaution, car ils correspondent à l'état de la technologie au moment du dépôt du dossier (il y a plus de 6 ans). Si les projets se concrétisent, il y a de fortes probabilités que les éoliennes soient plus puissantes pour un gabarit équivalent.

Bilan des projets photovoltaïques

Nous recensons actuellement une dizaine de projets de parcs photovoltaïques au sol en développement actif. Ces projets cumulés, s'ils se réalisaient tous, produiraient environ 41 000 MWh d'électricité chaque année, soit 80% de notre objectif. Ils couvriraient une surface évaluée à 40 ha.

Les 20% manquants par rapport à notre objectif pourraient être couverts par de nouveaux projets sur des terrains « dégradés », c'est-à-dire non utilisables pour d'autres activités.

Actuellement, les services de l'agglomération reçoivent de nouvelles demandes quasiment chaque semaine (plus de 80 projets recensés dans notre registre à ce jour). Ces projets actifs sont en cours d'étude et sont donc encore susceptibles d'évoluer. De plus, tout comme les projets éoliens, les évolutions technologiques à venir pourraient significativement augmenter la quantité d'électricité produite par hectare.

Avis de la commission énergie

Vu les éléments exposés, la commission énergie, réunie le 15/05/2023, a proposé les avis suivants en application des objectifs précédemment validés :

- L'agglomération est défavorable à tout nouveau projet éolien sur son territoire. Cette position est motivée par le fait que 2 projets sont actuellement en phase de recours administratif. Etant donné que ces 2 projets potentiels permettraient, s'ils voyaient le jour, d'atteindre nos objectifs, cette position sera tenue jusqu'à ce que les conclusions des recours administratifs soient connues de manière définitive.
- L'objectif de l'agglomération étant en cours d'atteinte sur les parcs photovoltaïques au sol, cette dernière est désormais défavorable à tout nouveau projet photovoltaïque sur des terrains agricoles, naturels ou forestiers.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- D'approuver les avis proposés par la commission,
- De charger M. le Vice-Président en charge de la transition énergétique à transmettre cet avis aux futurs porteurs de projets.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président

Pour absence et Empêchement

Le 1^{er} Vice-Président

Eric BODEAU

Le secrétaire de séance

Alex AUCOUTURIER

